



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°IDF-024-2026-03

PUBLIÉ LE 11 MARS 2026

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé / Direction de l'Offre de Soins - Pôle RH en Santé**

IDF-2025-12-16-00012 - Arrêté n° DOS - 2025-5302 Fixant la composition des membres du Conseil Technique de l'Institut de Formation de Puériculture Paris Croix Saint Simon, 158 rue de Bagnolet, 75020 Paris - Année 2025/2026 (3 pages) Page 3

IDF-2025-12-18-00032 - Arrêté n° DOS - 2025-5318 Fixant la composition des membres du Conseil Technique de l'Ecole de Puéricultrices de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) Campus Picpus, 33 boulevard de Picpus 75012 PARIS - Année 2025/2026 (4 pages) Page 7

IDF-2026-01-14-00008 - Arrêté n° DOS-2026-485 Fixant la composition des membres du Conseil Technique de l'Ecole de Puéricultrices Centre Hospitalier, 2 rue du Docteur Delafontaine - 93200 SAINT-DENIS - Année 2025/2026 (3 pages) Page 12

## **Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Service de la coordination et des affaires parisiennes**

IDF-2026-03-11-00001 - Arrêté modifiant l'arrêté n° IDF-2023-12-29-00002 du 29 décembre 2023 portant composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France (2 pages) Page 16

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-12-16-00012

Arrêté n° DOS - 2025-5302 Fixant la composition  
des membres du Conseil Technique de l'Institut  
de Formation de Puériculture Paris Croix Saint  
Simon, 158 rue de Bagnole, 75020 Paris - Année  
2025/2026

Service émetteur :  
DOS/Pôle Ressources humaines en santé  
Département Maïeutique et Professions Paramédicales

## **ARRETE N° DOS – 2025-5302**

**Fixant la composition des membres du Conseil Technique  
de l'Institut de Formation de Puériculture Paris Croix Saint Simon  
158 rue de Bagnole, 75020 Paris**

**Année 2025/2026**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France

Vu le code de la santé publique ;

Vu le décret n° 47-1544 du 13 août 1947 modifié instituant un diplôme d'Etat de puériculture ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à compter du 29 avril 2024 ;

Vu l'arrêté du 13 juillet 1983 relatif au diplôme d'Etat de puéricultrice ;

Vu l'arrêté du 12 décembre 1990 modifié relatif à la scolarité, au diplôme d'Etat de puéricultrice et au fonctionnement des écoles ;

Vu l'arrêté n° DS-N°034-2024 du 29 avril 2024 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France ;

## **ARRETE**

**Article 1** : La composition du conseil technique de l'Institut de Formation de Puériculture Paris Croix Saint Simon, 158 rue de Bagnole, 75020 Paris est fixée, comme suit :

- Président :

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, ou son représentant.

- La Directrice de l'école :  
Madame Guylaine BABCHIA, Cadre puéricultrice, Directrice de l'Institut de Formation de Puériculture Paris Croix Saint Simon à Paris (75020)
- Le Professeur d'université, praticien hospitalier de pédiatrie ou le médecin qualifié spécialiste en pédiatrie :

Titulaire :

Monsieur le docteur Jonathan ROZENTHAL, Pédiatre, activité libérale, Paris (75)

Suppléant(e) :

Non désigné(e)

- Deux représentants de l'organisme gestionnaire dont un infirmier général pour les écoles à gestion hospitalière publique :

Titulaires :

Non désigné(e)

Madame Valérie LEROUX, Directrice du Pôle Formation Recherche de la Fondation Œuvre Croix Saint Simon (FOCSS), Montreuil (93100)

Suppléants(es) :

Non désigné(e)

Non désigné(e)

- Deux représentants des enseignants de l'école dont un médecin qualifié spécialiste - en pédiatrie et une puéricultrice, monitrice de l'école, élus par leurs pairs dont le mandat d'une durée égale à celle de la formation est renouvelable trois fois ;

Titulaires :

Madame le docteur Sarah SPYRIDAKIS, Pédiatre, intervenante vacataire à l'Institut de Formation de Puériculture Paris Croix Saint Simon à Paris (75020)

Madame Pauline SIMON, Cadre puéricultrice, Formatrice, l'Institut de Formation de Puériculture Paris Croix Saint Simon à Paris (75020)

Suppléants(es) :

Non désigné(e)

Non désigné(e)

- Deux Puéricultrices exerçant des fonctions d'encadrement dans des établissements accueillant des élèves en stage dont une du secteur hospitalier et une du secteur extrahospitalier :

Secteur hospitalier :

Titulaire :

Madame Dafne CRUCHON, Cadre puéricultrice, Coordinatrice DMU, Hôpital Robert Debré, Paris (75019)

Suppléant(e) :

Madame Aurélie LEGAGNEUX, Puéricultrice, Service Maternité, Hôpital de Pontoise (95300)

Secteur extrahospitalier :

Titulaire :

Madame Charlotte CHEVRIER, Puéricultrice, Directrice adjointe du pôle Petite Enfance de la FOCSS, Montreuil (93100).

Suppléant(e) :

Madame Olivia FABRY, Cadre puéricultrice, Directrice adjointe, Petite Enfance, Neuilly sur Seine (92200)

- Deux représentants des élèves élus par leurs pairs :

Titulaires :

Madame Romane GAILLOTTE, Etudiante puéricultrice, année 2025-2026  
Madame Chloé LE PRIOL, Etudiante puéricultrice, année 2025-2026

Suppléants(es) :

Madame Clara ARLEBOIS, Etudiante puéricultrice, année 2025-2026  
Madame Léanne JOUSSE, Etudiante puéricultrice, année 2025-2026

**Article 2** : Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'Institut de Formation de puériculture Paris Croix Saint Simon est abrogé.

**Article 3** : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

**Article 4** : Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le Tribunal administratif compétent dans les deux mois suivant sa notification et à l'égard des tiers dans les deux mois suivant sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 16 décembre 2025

Pour l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France,  
La Directrice du pôle ressources humaines en santé

**signé**

Laure WALLON

# Agence Régionale de Santé

IDF-2025-12-18-00032

Arrêté n° DOS - 2025-5318 Fixant la composition des membres du Conseil Technique de l'Ecole de Puéricultrices de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) Campus Picpus, 33 boulevard de Picpus 75012 PARIS - Année 2025/2026



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Service émetteur :  
DOS/Pôle Ressources humaines en santé  
Département Maïeutique et Professions Paramédicales

## **ARRETE N° DOS – 2025-5318**

**Fixant la composition des membres du Conseil Technique  
de l'École de Puéricultrices  
de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP)  
Campus Picpus  
33, boulevard de Picpus  
75012 PARIS**

**Année 2025/2026**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France

Vu le code de la santé publique ;

Vu le décret n° 47-1544 du 13 août 1947 modifié instituant un diplôme d'Etat de puériculture ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à compter du 29 avril 2024 ;

Vu l'arrêté du 13 juillet 1983 relatif au diplôme d'Etat de puéricultrice ;

Vu l'arrêté du 12 décembre 1990 modifié relatif à la scolarité, au diplôme d'Etat de puéricultrice et au fonctionnement des écoles ;

Vu l'arrêté n° DS-N°034-2024 du 29 avril 2024 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France ;

## **ARRETE**

**Article 1** : La composition du conseil technique de l'École de Puéricultrices de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) - Campus Picpus, 33, boulevard de Picpus 75012 Paris est fixée, comme suit :

- Président :  
Le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, ou son représentant.

- Le Directeur de l'école :  
Monsieur Thierry COLLIN-DOLLE, Directeur des soins, Coordonnateur des Instituts de Formation Paramédicaux, Directeur de l'Ecole de Puéricultrices de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) - Campus Picpus à Paris (75012).
- Le Professeur d'université, praticien hospitalier de pédiatrie ou le médecin qualifié spécialiste en pédiatrie :

Titulaire :

Monsieur Clément CHOLLAT, Maître des Conférences des Universités-Praticien Hospitalier (PUPH), Service de néonatalogie de l'Hôpital Armand Trousseau à Paris (75012)

Suppléant(e) :

Madame Mathilde LETOUZEY, PUPH, Service de néonatalogie de l'Hôpital Armand Trousseau à Paris (75012)

- Deux représentants de l'organisme gestionnaire dont un infirmier général pour les écoles à gestion hospitalière publique :

Titulaires :

Madame Florence KANIA, Directrice de l'Organisme Gestionnaire du Centre de Formation et du Développement des Compétences (CFDC) de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) à Paris (75012).

Monsieur Ahmed BENYAHIA, Cadre Paramédical du Département Médico-Universitaire ORIGYNE, Chargé de la coordination de la Direction des soins de l'Hôpital TROUSSEAU à Paris (75012) et représentant de la gestion hospitalière publique.

Suppléants(es) :

Madame Géraldine PASCHER, Cadre supérieur de santé, Adjointe au Directeur de l'Organisme Gestionnaire, Centre de Formation et du Développement des Compétences (CFDC) de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) à Paris (75012).

Madame Sylvia MOUSSY, Cadre supérieur de santé adjointe à la Direction des soins de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) à Paris (75012).

- Deux représentants des enseignants de l'école dont un médecin qualifié spécialiste en pédiatrie et une puéricultrice, monitrice de l'école, élus par leurs pairs :

Titulaires :

Madame le Docteur Christine MARTINEZ VINSON, Praticien Hospitalier (PH), service de gastro-entérologie, nutrition, mucoviscidose de l'hôpital Robert Debré à Paris (75019), intervenante vacataire à l'Ecole de Puéricultrices de

l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) - Campus Picpus à Paris (75012).

Madame Sarah BELKOLI, Puéricultrice Cadre de Santé, Formatrice de l'Ecole de Puéricultrices de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) - Campus Picpus à Paris (75012).

Suppléants(es) :

Monsieur le Docteur Stéphane DAUGER, Pédiatre, Service de réanimation néonatale de l'Hôpital Robert Debré à Paris (75019), intervenant vacataire à l'Ecole de Puéricultrices de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) - Campus Picpus à Paris (75012).

Madame Sophie BARTHELEMY LEGENDRE, Puéricultrice Cadre de Santé, Formatrice de l'Ecole de Puéricultrices de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) - Campus Picpus à Paris (75012).

- Deux Puéricultrices exerçant des fonctions d'encadrement dans des établissements accueillant des élèves en stage dont une du secteur hospitalier et une du secteur extrahospitalier :

Secteur hospitalier :

Titulaire :

Madame Dafne CRUCHON, Puéricultrice, Faisant fonction Cadre Supérieur de Santé, DMU INNOV de l'hôpital Robert Debré à Paris (75019)

Suppléant(e) :

Madame Nadia MARQUIS, Infirmière Puéricultrice Clinicienne, Service d'oncohématologie de l'hôpital Armand Trousseau à Paris (75012)

Secteur extra-hospitalier :

Titulaire :

Madame Marie Christine BOZEC, Puéricultrice Cadre Supérieur de Santé, PMI Paris, Adjointe au Médecin Responsable du Territoire 1 (11ème et 12ème Paris)

Suppléant(e) :

Madame Marie-Pierre RONCHETTO, Cadre Puéricultrice, Directrice de crèche de l'hôpital Saint Antoine à Paris (75012)

- Deux représentants des élèves élus par leurs pairs :

Titulaires :

Madame Camille GUILLO, Etudiante puéricultrice, promotion 2025-2026

Madame Emilie DIDONNA, Etudiante puéricultrice, promotion 2025-2026

Suppléants(es) :

Madame Caroline LYS, Etudiante puéricultrice, promotion 2025-2026

Madame Solène GUTTERMANN, Etudiante puéricultrice, promotion 2025-2026

**Article 2** : Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'Ecole de Puéricultrices de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) - Campus Picpus est abrogé.

**Article 3** : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

**Article 4** : Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le Tribunal administratif compétent dans les deux mois suivant sa notification et à l'égard des tiers dans les deux mois suivant sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 18 décembre 2025

Pour l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France,  
La Directrice du pôle ressources humaines en santé

**Signé**

Laure WALLON

Agence Régionale de Santé

IDF-2026-01-14-00008

Arrêté n° DOS-2026-485 Fixant la composition  
des membres du Conseil Technique de l'Ecole de  
Puéricultrices Centre Hospitalier, 2 rue du  
Docteur Delafontaine - 93200 SAINT-DENIS -  
Année 2025/2026

Service émetteur :  
DOS/Pôle Ressources humaines en santé  
Département Maïeutique et Professions Paramédicales

## **ARRETE N° DOS-2026-485**

**Fixant la composition des membres du Conseil Technique  
de l'École de Puéricultrices  
Centre Hospitalier  
2 rue du Docteur Delafontaine – 93200 SAINT-DENIS**

**Année 2025/2026**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France

Vu le code de la santé publique ;

Vu le décret n° 47-1544 du 13 août 1947 modifié instituant un diplôme d'Etat de puériculture ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à compter du 29 avril 2024 ;

Vu l'arrêté du 13 juillet 1983 relatif au diplôme d'Etat de puéricultrice ;

Vu l'arrêté du 12 décembre 1990 modifié relatif à la scolarité, au diplôme d'Etat de puéricultrice et au fonctionnement des écoles ;

Vu l'arrêté n° DS-N°034-2024 du 29 avril 2024 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France ;

## **ARRETE**

**Article 1** : La composition du conseil technique de l'École de Puéricultrices du Centre Hospitalier, 2 rue du Docteur Delafontaine – 93200 Saint-Denis est fixée, comme suit :

- Président :

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, ou son représentant.

- La Directrice de l'école :  
Madame Elisabeth ROUSSEL, Coordinatrice Générale des Soins GHT, Directrice des Instituts de Formations Paramédicales du GHT par intérim, Directrice de l'Ecole de puéricultrices du Centre Hospitalier de Saint-Denis (93200), ou son représentant, Monsieur Sébastien RETIF, Directeur des soins, adjoint Coordonnateur des écoles et instituts du GHT Plaine de France
- Le Professeur d'université, praticien hospitalier de pédiatrie ou le médecin qualifié spécialiste en pédiatrie :

Titulaire :

Monsieur le Docteur Pascal BOLOT, Président CME, Néonatalogie du Centre Hospitalier de Saint-Denis (93200)

Suppléant(e) :

Monsieur le Docteur Roger AMIRA, Pédiatre

- Deux représentants de l'organisme gestionnaire dont un infirmier général pour les écoles à gestion hospitalière publique :

Titulaires :

Monsieur Jean PINSON, Directeur Général du Centre Hospitalier de Saint-Denis (93200)

Madame Sophie d'ASTIER de la VIGERIE, Directrice des Soins du Centre Hospitalier de Saint-Denis (93200)

Suppléants(es) :

Monsieur Ludovic TRIPAULT, Directeur des Ressources Humaines du Centre Hospitalier de Saint-Denis (93200)

Madame Varilat TIRERA, Cadre supérieure de santé, Direction des soins du Centre Hospitalier de Saint-Denis (93200)

- Deux représentants des enseignants de l'école dont un médecin qualifié spécialiste en pédiatrie et une puéricultrice, monitrice de l'école, élus par leurs pairs :

Titulaires :

Monsieur le Docteur Alexis MANDELWAJG, Pédiatre, Intervenant vacataire de l'Ecole de puéricultrices du Centre Hospitalier de Saint-Denis (93200)

Madame Montserrat GROULT, Puéricultrice, Coordinatrice pédagogique, enseignante de l'Ecole de puéricultrices du Centre Hospitalier de Saint-Denis (93200)

Suppléants(es) :

Madame le Docteur Alizée LORI, Pédiatre, Service de néonatalogie du Centre Hospitalier de Saint-Denis, Intervenant vacataire de l'Ecole de puéricultrices du Centre Hospitalier de Saint-Denis (93200)

Madame Sandra MARQUES, Puéricultrice, Enseignante de l'Ecole de puéricultrices du Centre Hospitalier de Saint-Denis (93200)

- Deux Puéricultrices exerçant des fonctions d'encadrement dans des établissements accueillant des élèves en stage dont une du secteur hospitalier et une du secteur extrahospitalier :

Secteur hospitalier :

Titulaire :

Madame Nadia DENAUX, Cadre Supérieure de santé puéricultrice, Pôle femme-Périnatalité du Centre hospitalier de Saint-Denis (93200)

Suppléant(e) :

Madame Maria MESA, Cadre de santé puéricultrice, Service de pédiatrie du Centre hospitalier de Saint-Denis (93200)

Secteur extra-hospitalier :

Titulaire :

Madame Suzanne FERTIN, Puéricultrice de l'E.A.J.E. 93

Suppléant(e) :

Madame Nicole KINGUE, Puéricultrice du Centre de PMI 93

- Deux représentants des élèves élus par leurs pairs :

Titulaires :

Madame Aurélie BONNA, Elève puéricultrice, Promotion 2025-2026

Madame Anne-Esther INNOCENT, Elève puéricultrice, Promotion 2025-2026

Suppléants(es) :

Madame Morgane NGULA, Elève puéricultrice, Promotion 2025-2026

Madame Nelsie SAINT-AUBIN, Elève puéricultrice, Promotion 2025-2026

**Article 2** : Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'Ecole de Puéricultrices du Centre Hospitalier, 2 rue du Docteur Delafontaine 93200 Saint-Denis est abrogé.

**Article 3** : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

**Article 4** : Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le Tribunal administratif compétent dans les deux mois suivant sa notification et à l'égard des tiers dans les deux mois suivant sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 14 janvier 2026

Pour l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France,  
La Directrice du pôle ressources humaines en santé

**signé**

Laure WALLON

Préfecture de la Région d'Ile de France,  
Préfecture de Paris

IDF-2026-03-11-00001

Arrêté modifiant l'arrêté n°  
IDF-2023-12-29-00002 du 29 décembre 2023  
portant composition nominative du Conseil  
économique, social  
et environnemental d'Ile-de-France

**ARRÊTÉ N°IDF  
modifiant l'arrêté n° IDF-2023-12-29-00002 du 29 décembre 2023  
portant composition nominative du Conseil économique, social  
et environnemental d'Ile-de-France**

**Le Préfet de la région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris,  
Grand officier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 4134-1, R. 4134-2 et R.4134-3 à R.4134-6 ;

Vu la loi n° 2022-217, du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique local, et notamment son article 231 ;

Vu le décret n°2017-1193 du 26 juillet 2017, relatif à la composition et au renouvellement des conseils économique, social et environnementaux régionaux, modifié par le décret n°2023-632 portant diverses adaptations du code l'action sociale et des familles et du code générale des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2023-12-15-00005 du 15 décembre 2023 relatif à la composition générique du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2023-12-29-00002 du 29 décembre 2023 relatif à la composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2024-02-02-00003 du 2 février 2024 complétant et modifiant l'arrêté préfectoral n° IDF-2023-12-29-00002 du 29 décembre 2023 relatif à la composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France ;

Vu le courrier de Mme Maïlys JOUANNE, en date du 17 février 2026, faisant part de sa démission de son mandat de conseillère au sein du troisième collège du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France ;

Vu le courrier électronique de M. Pierre BERNADET, Président de la Coordination régionale des associations de jeunesse et d'éducation populaire Ile-de-France (CRAJEP IDF), en date du 2 mars 2026, faisant part de la désignation de Mme Lara ROUGE en remplacement de Mme Maïlys JOUANNE ;

Sur proposition de la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

## A R R Ê T E

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : au III de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 29 décembre 2023 susvisé, les mots : « *par la Coordination régionale des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP) : Mme Mailys JOUANNE* » sont remplacés par les mots : « *par la Coordination régionale des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP) : Mme Lara ROUGE* ».

**ARTICLE 2** : Les autres dispositions du I de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 29 décembre 2023 modifié sont inchangées.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans le délai maximal de deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 4** : La préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs (échelon d'Ile-de-France) de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site Internet de la préfecture: [www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/)

Fait à Paris, le 11 mars 2026

Le préfet de la région d'Ile-de-France,  
préfet de Paris,

**SIGNE**

Marc GUILLAUME